

OUVRAGES SIGNALÉS.

Ludivine Bantigny, 1968. De grands soirs en petits matins, Éditions du Seuil, 2018

A partir d'un travail dans les archives de toute la France, pour beaucoup inédites, Ludivine Bantigny restitue l'énergie des luttes, des débats, des émotions et des espoirs portés par les acteurs de 68 : toutes celles et ceux – ouvriers, étudiants, militants, mais aussi danseurs, médecins, paysans, artisans, poètes d'un jour, et les femmes à parts égales avec les hommes – qui ont participé au mouvement. Elle s'intéresse aussi à « l'autre côté » : la police, le pouvoir et les oppositions à la contestation. Son livre s'attache au vif des événements, à la diversité de leurs protagonistes plus qu'aux seuls porte-parole désignés, à leurs pratiques plus qu'à la rhétorique dont on les a ensuite enveloppés, à la grève qui met le temps en suspens. « Les événements » : si la formule est restée vague faute de pouvoir à coup sûr qualifier ce qui s'était passé, du moins a-t-elle le mérite de revenir précisément aux faits, aux projets, à l'inventivité, à tout ce qui a été imaginé, de grand et de petit, pour réellement « changer la vie »

Françoise Thébaud, Une traversée du Siècle. Marguerite Thibert, femme engagée et fonctionnaire internationale, Belin, 2017

Socialiste, pacifiste, féministe et très active sur le plan professionnel, Marguerite Thibert (1886-1982) a traversé une bonne part du XXème siècle. Docteure ès lettres en 1926, elle devient fonctionnaire au Bureau international du travail, en charge du travail des femmes et des enfants, puis

DOCUMENTS : REGARD SUR LE PASSÉ

Les cahiers du travail : les ouvriers boulangers de Paris L'Aurore, N°172 du 8 avril 1898

Les pouvoirs publics ont en général un médiocre souci de l'intérêt des travailleurs, leur sollicitude pour eux ne se manifeste guère qu'en de pompeuses déclarations. Le discours terminé, les promesses sont oubliées. Pourtant, en ces derniers temps, sous la poussée de l'opinion, ils furent un peu forcés de s'occuper de quelques corporations ouvrières. Non de toutes, car il en est une qu'ils ont totalement négligée : celle des ouvriers boulangers. En certaines industries, des lois ont limité le travail des mineurs, elles se sont occupées du travail de nuit, de la salubrité de l'atelier ou de l'usine. L'intervention des inspecteurs du travail ou des délégués ouvriers assure aux travailleurs de l'usine ou de la mine un semblant de garantie contre la rapacité patronale, Pour l'ouvrier boulanger, rien de semblable. Il demeure en dehors des lois protectrices. Quelques-uns d'entre eux ont ainsi formulé leurs plaintes pour être consignées en nos Cahiers du Travail. Pour le boulanger, il n'est point de jour de repos, point de limite pour les heures de travail. Cependant son rôle dans la société est aussi utile que celui des autres travailleurs. Il a droit à la même sollicitude de la part de ceux qu'il envoie aux assemblées délibérantes. Il leur présente donc ses revendications limitées aux points essentiels 1) Suppression des bureaux de placement : 2) Limitation de la journée de travail à dix heures, ou quatre journées à deux hommes, ou six à trois ; 3) Suppression des levains ; 4) repos obligatoire un jour par semaine ; 5) Salubrité des fournils, garantis par une inspection de délégués ouvriers, de médecins et d'architectes ; 6) Suppression de l'emploi du fleurage de bois. (...)

Les bureaux de placement

Leur suppression s'impose. Au surplus, il y a longtemps que tous les ouvriers intéressés la réclament. Elle s'impose d'autant plus que les règlements de police sont pour eux, aujourd'hui lettre morte. En certains bureaux, le droit d'inscription n'est plus de 50 centimes, il atteint parfois 50 francs. Le reçu des sommes avancées est rarement remis à l'ouvrier. Le tableau des descriptions par rang d'ancienneté n'existe pas. De plus, certains bureaux de placement s'efforcent plutôt de faire chasser l'ouvrier de son travail ; quelquefois, ils l'engagent eux-mêmes à le quitter sur la promesse d'une meilleure situation. Cela, parce que leurs bénéfices se basent, non sur le placement, mais bien sur le déplacement, l'ouvrier devant, à chaque fois qu'il est débauché, verser de nouvelles sommes à son placeur. Le

experte envoyée en mission dans les pays émergents, avant d'être en France une figure centrale du Comité du travail féminin. Françoise Thébaud adopte, pour raconter la vie de cette femme exceptionnelle, une démarche originale : elle propose une biographie impersonnelle et collective, qui aborde des pistes multiples. Avec Marguerite Thibert, nous comprenons l'histoire des communautés scientifiques de l'après-Grande Guerre et de la première génération de femmes diplômées, celle des organisations internationales, de leurs politiques de genre et de leurs programmes d'assistance technique après 1945, celle des féminismes dans leurs dimensions nationales et internationales, celle des mutations sociales et politiques de la France d'après 1945, celle enfin du monde global, dont la protagoniste se sentait solidaire. Un parcours et un ouvrage fascinants à tous égards.

Yves TSAO, Les travailleurs chinois recrutés par la France pendant la Grande Guerre, Presses universitaires de Provence, 2018

L'Administration française de la Guerre recherchait de la main-d'œuvre ; les autorités chinoises voulaient se rapprocher des Alliés afin de se préserver des visées japonaises. Résultat de cette convergence : environ 37000 Chinois débarquèrent à Marseille à partir du 24 août 1916. L'auteur retrace selon une approche chronologique et thématique le parcours de ces travailleurs soumis à un encadrement militaire exerçant un contrôle étroit. Il étudie leurs conditions d'existence pour le moins difficiles : pénuries de toutes sortes, mauvaise volonté d'employeurs publics ou privés peu soucieux de respecter les engagements pris. Il explore l'environnement souvent hostile dans lequel ces Chinois furent immergés, marqué par une image dépréciative et par la méfiance d'un monde ouvrier qui voyait en eux une concurrence déloyale : de nombreux

bureau de placement n'est plus qu'une Bourse où le travail est donné au plus offrant, au détriment du plus besogneux, qui, souvent père de famille, ne dispose pas des moyens d'achat. Pour ces motifs, les bureaux de placement doivent disparaître et être remplacés par : 1) Des listes d'inscriptions dans chaque mairie, demandes et offres avec adresses, sans agents chargés du placement ; 2) Place de grève dans chaque mairie à des heures déterminées. (...)

Georges Laporte.

**A propos de l'apprentissage
Le Figaro N°97 du 6 avril 1908**

J'ai eu, ces jours derniers, l'honneur de présider la séance hebdomadaire d'un groupe d'études sociales, que formèrent, entre eux, il y a un an, quelques députés de la minorité, systématiquement exclus, comme on sait, des grandes commissions de la Chambre, et désireux cependant, en dépit de cet ostracisme, de concourir au bien public. Nous avions à notre ordre du jour la question de l'apprentissage. Sept patrons, non des moindres, de l'industrie du bâtiment, avaient bien voulu, pour s'entretenir avec nous, sacrifier cet après-midi. Tous furent unanimes dans leurs déclarations. L'apprentissage disparaît en France et, avec lui, disparaît aussi la valeur professionnelle de l'ouvrier. Le mal n'est pas d'hier. Il y a trois ans, M. Georges ALFASSA, ingénieur civil, l'un des membres les plus distingués de « l'Association pour la protection légale des travailleurs », en décrivait dans une conférence au Musée social, les origines et les progrès. Il montrait très bien que, si la loi du 30 mars 1900, en subordonnant, dans les ateliers mixtes, la durée du travail des ouvriers à celle du travail des apprentis, a pu servir de prétexte à certains chefs d'atelier pour ne plus employer d'enfants au-dessous de dix-huit ans, la décadence de l'apprentissage a des causes bien autrement. C'est en réalité, l'effet d'une évolution presque séculaire dont la destruction des corporations et la transformation de l'outillage marquent le point de départ. La rupture progressive des liens qui unissaient les maîtres et les ouvriers, la division extrême du travail et sa simplification engendrée par le machinisme, jetèrent les enfants dans la fournaise industrielle, où le long apprentissage n'était plus nécessaire. Les professions où il restait indispensable furent désertées. Le travailleur industriel remplaça, l'ouvrier de métier. La République de 1848 avait reconnu le danger et essayé d'y porter remède. La loi du 22 février 1851 voulut, par le contrat d'apprentissage, restaurer l'atelier familial. Mais les mœurs, et les intérêts, furent plus forts que la loi. Elle échoua, impuissante à faire revivre le patron, père de ses apprentis. M. ALFASSA, dans sa conférence, parle très sévèrement de l'atelier patronal. « Sous le nom d'apprentis, dit-il, on embauche de la main-d'œuvre infantine, sans avoir jamais eu l'intention de rien enseigner : c'est un moyen de payer un enfant moins cher que si on l'engageait comme petit ouvrier. » S'il en est ainsi, que faire pour guérir le mal ? Dès 1862, l'Exposition de Londres avait révélé publiquement la décadence de l'art professionnel. On

actes de violence en découlèrent, souvent subis mais aussi commis par certains d'entre eux, y compris à l'encontre de leurs compatriotes. Considérés inassimilables, comme les travailleurs coloniaux recrutés pour participer à l'effort de guerre, ils ne devaient pas rester en France, et l'auteur examine les diverses modalités déployées pour les rapatrier, ainsi que les conditions très restrictives imposées à ceux qui purent rester en France.

Raphaël SPINA, Histoire du STO, Parrin, 2017

Le STO (Service du travail obligatoire) est l'inconnu le plus célèbre des années noires. Plus de 600.000 Français- et étrangers- ont été envoyés de force en Allemagne nazie au titre du Service du travail obligatoire. Près de 250.000 réfractaires ont réussi à se cacher, dont 40.000 maquisards. Et des centaines de milliers de « refusants » ont usé de tous les subterfuges possibles pour rester sans devenir clandestins : certificats médicaux de complaisance, retour à la terre, entrée dans les emplois protégés... Phénomène capital, et pourtant largement ignoré, le STO a été victime de simplifications abusives. Tous les réfractaires ne sont pas devenus maquisards. Et les Français ne se sont pas immédiatement rebellés contre cette nouvelle forme de servage. C'est dire que ce livre, fondé sur une large variété de sources souvent inédites, offre une contribution majeure à l'histoire du STO, des origines à sa mémoire. Négociations entre Berlin et Vichy, réactions de l'opinion publique, impacts sur la Résistance et sur la collaboration, calvaire méconnu des travailleurs requis par l'organisation Todt (véritable STO de l'intérieur), vie au cœur du Reich, retour... rien n'échappe à l'analyse qui saisit le drame du STO dans la pluralité de ses aspects. Un ouvrage important, surprenant et exhaustif sur l'instrument emblématique de la collaboration et sur son impact majeur

nomma une commission ; on ouvrit une enquête. Depuis quarante ans, on ne fait pas autre chose. La dernière en date est celle de la commission permanente du Conseil supérieur du travail : elle est de 1902. M. PRIAT, vice-président de la commission consultative de la Bourse du travail de Paris, en fit, dans un très remarquable rapport, connaître les résultats. Ils sont accablants : l'apprentissage est mort. Or, ces mots douloureux n'expriment pas seulement une catastrophe industrielle, ils cachent une misère morale, profonde et menaçante. Il n'existe plus. Je demandais l'autre jour, aux patrons que nous écoutions « Y a-t-il aujourd'hui un jeune homme de dix-huit ans capable de faire une serrure complète avec sa clef ? ». On me répondit par un sourire attristé. Que devient cet ouvrier sans métier, pour qui, trop souvent, quand il a eu treize ans, les parents ont formé le rêve évanoui de quelque emploi dans l'administration, que d'autres, plus nombreux qu'on ne pense, ont abandonné aux hasards de la rue et qui, rejeté dans le travail industriel, n'y a trouvé ni savoir professionnel ni lendemain assuré ? C'est une proie offerte au vice et c'est autre chose encore : c'est une épave lancée dans le gouffre du prolétariat, une recrue pour l'armée de la révolution sociale. Dans une allocution, prononcée le 1er juillet 1903, à l'inauguration des nouveaux services du Conservatoire des arts et métiers, dont il préside le conseil d'administration, M. MILLERAND a dénoncé, en termes très forts, le péril que la ruine de l'apprentissage fait courir à l'industrie menacée d'une irrémédiable décadence, à l'ouvrier « diminué non seulement dans sa capacité mais dans sa dignité », au pays, enfin, atteint « dans sa puissance morale, si ses enfants sont réduits au rang de machines humaines ». Le remède qu'il indique est naturellement l'enseignement professionnel. Mais comment faut-il l'entendre ? Où, par qui sera-t-il donné ? Le désaccord commence ici. M. DUBIEF, lorsqu'il était ministre du commerce, a déposé, en 1905, un projet de loi sur l'enseignement technique qui a donné lieu à un rapport très complet, de M. ASTIER, député de l'Ardèche. La Chambre de 1903 s'est séparée sans l'avoir discuté. Projet et rapport sont maintenant enfermés « dans le sein d'une commission ». En sortiront-ils ? J'en doute un peu. Je ne crois pas, d'ailleurs, que le système de M. DUBIEF apporte au problème de l'apprentissage une solution effective. Il tient, si je ne me trompe, en deux idées, le développement de l'enseignement technique par la création d'écoles nationales, départementales et communales, et l'organisation de cours professionnels gratuits et obligatoires, où les chefs d'établissement seront tenus d'envoyer les jeunes gens et les jeunes filles de moins de dix-huit ans, employés dans leurs ateliers, pendant deux heures par jour, décomptées de la journée légale de travail. Ce sont ces cours professionnels qui devront restaurer l'apprentissage. Je crains qu'ils n'y réussissent pas et que la loi sur l'enseignement professionnel, gratuit et obligatoire ne soit pas plus efficace pour augmenter le nombre des ouvriers sachant leur métier, que ne le fut la loi sur l'enseignement primaire, également gratuit et obligatoire, pour diminuer le nombre des illettrés, lequel est encore,

durant la Seconde Guerre mondiale ;

Marie–Emmanuelle Chessel, Nicolas de Bremond d’Ars, André Grelon, L’entreprise et l’Évangile. Une histoire des patrons chrétiens, Sciences Po Les Presses, 2018

Jusqu’ici peu étudié, le mouvement patronal chrétien a pourtant laissé une empreinte profonde sur l’éthique des affaires, y compris dans la lutte contre la corruption depuis les années 1990. Ni une institution de l’Église, ni un organisme représentatif, ni un club de chefs d’entreprise, se voulant avant tout un mouvement de pensée, il s’incarne aujourd’hui dans une organisation, les Entrepreneurs et dirigeants chrétiens (EDC), issue de la transformation, durant les années 1940, d’une fédération de syndicats catholiques professionnels créée en 1926. A partir d’archives inédites et d’entretiens les auteurs analysent l’engagement de ces patrons pour qui diriger rime avec servir. Ils apportent un éclairage neuf sur l’histoire des entreprises à l’époque contemporaine, sur l’influence de la doctrine sociale de l’Église et de Vatican II sur une partie des élites catholiques, et sur les dilemmes de l’Église face à la déchristianisation et au triomphe du capitalisme.

Hervé Sérieyx, Michel Vakaloulis, Du pouvoir vertical aux pouvoirs partagés. Les Éditions de l’Atelier/Éditions ouvrières 2018

La « machine à décider » des organisations publiques ou privées tend à se gripper de plus en plus. Partout, le pouvoir vertical est remis en cause, quelle que soit la légitimité de celui qui l’exerce, au profit de la participation des acteurs de terrain aux décisions. Le basculement du hiérarchique vers le collaboratif est une tendance de fond, visible et inéluctable. S’appuyant sur d’importants matériaux empiriques et des échanges réguliers avec des dirigeants d’entreprise, DRH et syndicalistes, Hervé Sérieyx et Michel Vakaloulis font émerger les traits

d’après M. BRIAND lui-même, de 25 ou 30 pour 100. Il y a, d’après M. COHENDY, professeur à la faculté de droit de Lyon et président du conseil d’administration de l’école LAMARTINIÈRE, dont le rapport a servi de base au projet de M. DUBIEF, environ 600,000 jeunes gens et jeunes filles employés dans le commerce ou dans l’industrie. M. Henri MICHEL, député d’Arles, qui a déposé aussi, sur le même objet, une très intéressante proposition, dit de son côté que, d’après le recensement professionnel de 1901, il y a plus de 930,000 enfants qui travaillent sans contrat d’apprentissage. Ces chiffres variés sont l’orgueil de la statistique. Concluons qu’il y a des centaines de mille d’apprentis ou soi-disant tels. Combien, parmi ces enfants, suivent les cours professionnels actuellement existants? M. COHENDY en compte 45,000 environ, auxquels il ajoute les 19,000 élèves des écoles professionnelles, en tout 54,000. Quand on aura ouvert toutes les écoles, organisé tous les cours prévus par le projet de loi, trouvé pour cette énorme tâche l’argent nécessaire, l’obligation fera-t-elle du moins, le miracle de la multiplication des élèves ? Je ne suis pas l’ennemi de l’obligation : je la crois même très souvent indispensable en matière de législation sociale. Mais elle est inefficace si elle n’est secondée par l’organisation et par l’éducation morale. Les auteurs des projets déposés devant le Parlement citent, pour en tirer d’amères comparaisons, les exemples de l’étranger, les 800 écoles techniques, les 1,000 écoles du soir de l’Angleterre, surtout les *Fortbildungsschulen*, les écoles de perfectionnement de l’Allemagne, fréquentées par plus de 270,000 élèves, et que la législation tend de plus en plus à rendre obligatoires. M. ASTIER rappelle douloureusement la prophétie du kronprinz Frédéric, disant à Berlin, en 1871 : « Nous avons vaincu sur les champs de bataille de la guerre, nous vaincrons sur les champs de bataille de l’industrie. » Il y a quarante ans, on disait « C’est le maître d’école prussien qui a vaincu à Sadowa. » Cette parole nous a fait plus de mal que la défaite. Elle nous a aveuglés sur ses causes morales et sociales. Nous sommes en train d’en faire autant sur le terrain professionnel. Pendant qu’on enquête, qu’on rédige des projets de loi, qu’on discute dans les journaux, il y a des hommes qui agissent. M. KULA, entrepreneur de couverture et de plomberie, a, par sa propre initiative, créé en plein quartier populaire de Paris, aux Epinettes, un atelier d’apprentissage pour les métiers de la ferblanterie et de la serrurerie. Une société d’architectes, d’ingénieurs, d’industriels, s’est constituée sous la présidence de M. SOULÉ, président de la Fédération des Chambres syndicales patronales du bâtiment, pour soutenir cet atelier. Tous ceux qui s’occupent des questions ouvrières, à commencer par le ministre du travail et la commission de la Chambre, devraient aller le visiter. C’est rue des Epinettes, 51 bis. Ils verront là quarante enfants, recrutés dans les milieux les plus misérables, souvent délaissés par leurs familles, fils d’ouvriers cependant, qui, sous la direction de deux contremaîtres, apprennent le métier grâce auquel, à dix-huit ans, ils seront en état de gagner honorablement leur vie dans

d'une nouvelle « gouvernance partagée », à l'image des nouvelles pratiques dans le monde associatif (l'évolution du bénévolat), éducatif (l'accompagnement « de pair à pair »), de l'insertion (projets territoriaux multi-acteurs) ou de l'économie (coopération pour le développement d'un territoire). Ils montrent que l'intelligence collective, l'autonomie des acteurs, l'écoute, le goût de l'innovation et le souci de contribuer au progrès du bien commun favorisent l'émergence d'organisations originales à l'efficacité durable. Bien plus qu'une remise en cause des pratiques habituelles du management, cet ouvrage est un plaidoyer, nourri d'exemples convaincants, en faveur d'une transformation sociétale et politique fondée sur la co-construction.

Sous la direction de Gilles Amado, Jean-Philippe Bouilloud, Dominique Lhuillier, Anne-Lise Ulmann, La créativité au travail, Éditions Érès 2017

Travailler n'est pas exécuter. Dans le décalage irréductible entre ce qui est défini comme étant à faire et ce qui est fait, se loge la créativité, cette puissance inventive engagée dans le travail vivant. S'y jouent à la fois la question de l'efficacité mais aussi, et fondamentalement, celle de la santé. La créativité n'est pas l'apanage des grands créateurs : elle se loge aussi dans les arts de faire, le bricolage, l'intelligence pratique, les processus de renormalisation qui permettent de se dégager de la soumission à l'environnement et à ses contraintes. Son éloge, remis aujourd'hui à l'ordre du jour dans le monde de l'entreprise, n'est pourtant pas exempt d'ambiguïté. Dans la perspective retenue ici, la créativité n'est pas seulement instrumentale (nécessité d'inventer pour faire), elle nécessite et manifeste une invention de soi. Elle se révèle dans un mouvement où l'on se surprend soi-même. Mettre la créativité au travail pour en explorer les ressorts, modalités et enjeux

la spécialité qu'ils auront choisie. Quand une place est libre, il y a deux cents demandes d'admission. Qu'est-ce que cela, sinon une courageuse application de l'idée professionnelle ? L'apprentissage, en effet, est une charge, une obligation naturelle de la profession. C'est elle et elle seule qui peut entreprendre la création des écoles pratiques d'apprentissage. L'Allemagne dépense pour enseignement technique 34 millions par an. Comment exiger de l'État français, des départements, des communes, un semblable effort ? Que, par des subventions, ils viennent en aide aux professions, et ce sera déjà beaucoup. Si, comme nous le demandons, mes amis et moi, depuis trente ans, le travail était organisé corporativement, la difficulté, serait à moitié résolue et peut-être ne serait-elle pas née. La crise de l'apprentissage déterminera-t-elle, dans le commerce et dans l'industrie, le mouvement, que les pouvoirs publics, par d'absurdes répugnances, refusent de promouvoir et qui pourrait les sauver de l'impuissance où ils se débattent ? Je n'ose l'espérer. Contre ces idées, les mœurs, les tendances dominantes élèvent de formidables résistances. L'organisation du travail, dont la question de l'apprentissage n'est qu'un des aspects, n'est pas seulement un problème social : elle suppose une éducation morale. Tout se tient. L'amour du métier, lien commun du maître et de l'apprenti, est une forme de l'amour du devoir. Le Père GRATRY raconte, dans un commentaire de l'Évangile selon saint Mathieu, l'histoire d'un ouvrier qui forgeait une barre de fer et que les anges regardaient pendant qu'attentif et scrupuleux, il recommençait tout son travail, parce qu'il y avait découvert une paille « Œuvre mal faite, disait l'artisan, peut entraîner mort d'homme ! » La barre entra dans la construction d'un pont : une troupe armée passa sur ce pont qui frémit, parut céder et se releva sans rompre ; si la barre eût été imparfaite, le régiment eût péri. L'homme ne le sut jamais, mais les anges le lui dirent, quand, au terme de sa vie, ils reçurent au ciel son âme généreuse. Qui nous donnera des patrons et des ouvriers propres à réjouir le regard des anges ?

A. de Mun, de l'Académie française.

Poissons d'Avril

Le Figaro, N°92 du 1^{er} avril 1908

Observe-t-on encore, aujourd'hui, l'antique et mémorable tradition du « poisson d'avril » ? Je serais, pour ma part, tenté de répondre « non », si je ne craignais de ressembler à ce bon vieillard qui se plaignait très ingénument que les choses n'allaient plus comme de son temps. (...) [I] nous arrive à tous de tomber dans le même défaut, et de croire, en toute sincérité, que certains usages, certaines distractions ou habitudes sont abandonnés par cela seul que nous ne les pratiquons plus. Il y a gros à parier, cependant, qu'aujourd'hui même, en ce 1^{er} avril de l'an de grâce 1908, la jeunesse - car il y a toujours une jeunesse - réédite les mêmes plaisanteries et se livre aux mêmes farces qui nous amusèrent en nos jeunes ans. Dans les ateliers, dans les bureaux, dans les magasins, chez les modistes et chez les couturières, on ne laissera pas passer ce jour consacré sans célébrer la vieille tradition sur l'origine de laquelle il semble bien que les historiens n'aient jamais eu que des notions assez vagues.

requiert de mobiliser des approches disciplinaires, théoriques et méthodologiques complémentaires

A lire dans les Revues

Merci de nous faire part de vos suggestions. Vous pouvez également nous transmettre des documents.

Contacts :

Cheikh Lo

tél : 01 44 38 35 39 – courriel :

cheikh.lo@travail.gouv.fr

Directrice de la publication :

Agnès Jeannet

Pour en savoir plus :

[http://travail-](http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi)

[emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi](http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi)

Paco intranet :

[https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/](https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-)

[sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx](https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx)

Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la

formation professionnelle

39-43, quai André Citroën

75739 Paris cedex 15

tél : 01 44 38 35 48

comite.histoire@travail.gouv.fr

Les gens simples(...) n'ont vu, dans cette vieille coutume, qu'une allusion à la pêche qui, dans certains pays, s'ouvre le 1er avril. Comme ce sport est alors presque toujours infructueux, le poisson d'avril, par sa rareté même, aurait pris les allures d'une sorte de mythe, d'un attrape-nigaud, devenu ainsi une inépuisable source de bonnes farces à l'usage des gens crédules. L'explication a le mérite de n'être pas compliquée, je ne puis la donner, quant à moi, que pour ce qu'elle vaut, et je ne serais pas surpris, au fond, qu'elle ne constituât elle-même qu'un poisson d'avril. On a d'ailleurs trouvé mieux au point de vue historique, et de graves écrivains pensent que cet usage s'introduisit vers la fin du seizième siècle, à l'époque où l'année cessa de commencer en avril. Car vous savez tous, j'espère comme je l'ai appris moi-même en feuilletant, il y a deux jours, un dictionnaire, que l'année n'a pas toujours commencé le 1er janvier. C'est seulement en 1564, pendant un séjour qu'il fit au château de Roussillon, en Dauphiné, que le roi de France Charles IX rendit une ordonnance en vertu de laquelle le jour de l'an était reporté du 1er avril au 1er janvier. On devine le beau tapage que produirait aujourd'hui un bouleversement de ce genre ; à l'époque, il passa comme une lettre à la poste. Après cela, nos pères ont peut-être crié, mais il y a si longtemps, qu'on ne s'en souvient plus. Quoi qu'il en soit, par suite de ce changement, les étrennes ne se donnèrent plus, naturellement, qu'au jour initial de janvier, et le 1er avril, on n'échangea plus que des compliments et des souhaits pour rire ; on s'amusa même à se mystifier par des cadeaux simulés qui étaient, comme de juste, d'assez mince valeur : ce fut ce que nous appellerions aujourd'hui un premier de l'an des pauvres. Cela paraît assez plausible comme explication, mais que venait faire, là-dedans, le poisson ? Voilà comme c'est au mois d'avril que le soleil quitte le signe zodiacal des poissons, nos aïeux trouvèrent bon de commémorer de ce nom les petites plaisanteries auxquelles ils se livraient en ce jour. L'histoire et l'astronomie se trouvent donc d'accord pour nous faire adopter cette version. Il faut dire, d'ailleurs, que ceux qui, de nos jours, fêtent le poisson d'avril ne vont pas y regarder de si loin. Les plaisanteries ne se sont pas beaucoup renouvelées, et les plus nouvelles sont encore celles qui réussissent le mieux. On aura, en effet, toutes les chances pour soi si l'on envoie une petite bonne, fraîchement débarquée de la campagne, demander à l'épicier de « la corde à lier le vent » ou « du fil à couper le beurre ». Et dans les casernes, où le poisson d'avril n'a pas cessé d'être en honneur, on n'aura pas grand-peine à mystifier les bleus avec de très vieilles farces, qui ont déjà servi à quantité de générations. Le tout, est de, savoir s'y prendre, et c'est là, qu'on voit l'ingéniosité du blagueur de profession. Il y a, dans cet ordre d'idées, en chaque pays, des plaisanteries qui sont devenues classiques, et que l'on rappelle, avec une pointe d'orgueil, aux néophytes. L'une d'elles passe pour avoir déridé longtemps le spleen de nos bons amis les Anglais. Le 31 mars 1846, un de leurs journaux, l'Evening Star, annonça à ses lecteurs, pour le lendemain, une magnifique exposition d'ânes qui devait être ouverte dans la salle d'agriculture d'Islington. Une foule d'amateurs arrivèrent dans la matinée et reconnurent, mais trop tard, que les ânes n'étaient autres qu'eux-mêmes. Il paraît que la plaisanterie fut infiniment goûtée, et qu'elle fit même le plus grand bien au journal. Ou a raison de dire que chaque peuple a des usages. Georges Hellouin.